



Extrait du registre des décisions

Bureau du 27 juin 2019

n° 086-19

Objet : RS - Demande de subvention pour l'animation de la Charte forestière de territoire et le Schéma agricole territorial de Grand Chambéry auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (dispositif européen FEADER) - Année 2020

- date de convocation le 21 juin 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-sept juin à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jarsy, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 28

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Xavier Dullin - Benoît Perrotton
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Frédéric Bret à Michel Dyen - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Dominique Pommat à Bernard Januel - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 20

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Aloïs Chassot - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Pierre Perez - Damien Regairaz - Alain Thieffinat - Sylvie Vuillermet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 27 juin 2019

délibération n° 086-19

objet **RS - Demande de subvention pour l'animation de la Charte forestière de territoire et le Schéma agricole territorial de Grand Chambéry auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (dispositif européen FEADER) - Année 2020**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle la délibération n° 001-19 C du Conseil communautaire du 21 février 2019 approuvant la Charte forestière Bauges-Chambéry-Chartreuse 2019-2024 menée en concertation avec les Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du massif des Bauges. L'organisation territoriale mise en place supprime les doublons d'équivalents temps plein sur les mêmes thématiques :

- le volet Ressource forestière (mobilisation, gestion, desserte, biodiversité, accueil du public en forêt) sera géré par les Parcs,
- le volet Consommation / Filière forêt-bois locale (bois d'œuvre, bois-énergie, volet économique, foncier) sera piloté par Grand Chambéry sur ses 38 communes.

Le volet Consommation / Forêt filière bois local piloté par Grand Chambéry décline plusieurs actions en fonction des enjeux suivants :

- foncier : concourir à la réduction du morcellement foncier et la prise en compte de la forêt dans les documents d'urbanisme,
- volet économique : filières forêt et bois d'œuvre et bois-énergie locales,
- communication : communiquer auprès des habitants sur la filière forêt-bois locale, le rôle écosystémique de la forêt, la gestion et la biodiversité forestières.

La mise en œuvre des actions de la Charte forestière de territoire nécessite la présence d'une animatrice de cette politique contractuelle. L'animatrice de la Charte forestière travaille sur les missions forestières à 50 % de son temps de travail et sur les actions du Schéma agricole pour l'autre partie de son temps de travail.

Le coût global de ce poste d'agent contractuel de catégorie B, chargé de l'animation du volet Consommation / Filière forêt-bois de la Charte forestière et du Schéma agricole territorial de Grand Chambéry pour l'année 2020 est estimé à 45 814,37 €.

L'Union européenne, au titre du dispositif d'aide du FEADER pour l'animation des stratégies locales de développement de la filière forêt-bois, sera sollicitée au taux de 40 % des dépenses pour une quotité de travail de 50 % sur le volet Charte forestière, soit 9 162,87 €.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) 2014-2020 dans le cadre du Programme de développement rural d'Auvergne-Rhône-Alpes, volet mise en œuvre de stratégies locales de développement alimentaires, pastorales, agricoles et forestières (mesure 16.71), pour le financement de l'animation de la Charte forestière de territoire, pour une quotité de travail de 50 %,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à déposer et signer les demandes de subventions pour l'animation de la Charte forestière et du Schéma agricole et la mise en œuvre des actions,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 086-19

Objet de l'acte : RS - Demande de subvention pour l'animation de la Charte forestière de territoire et le Schéma agricole territorial de Grand Chambéry auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (dispositif européen FEADER) - Année 2020

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 27 juin 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190627-lmc1H22212H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22212H1

Date de transmission en Préfecture : 08 juillet 2019

Date de réception en Préfecture : 08 juillet 2019